



Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante

Tél. 01.41.93.73.87 – Email : andeva@wanadoo.fr

## Communiqué de presse Vincennes, le 5 novembre 2013

### Amiante – Pénal

# Responsables mais intouchables!

Mercredi 6 novembre, à 14 heures, à l'initiative de l'Andeva et de la Fnath, les victimes de l'amiante se rassembleront devant le Pôle judiciaire de santé publique de Paris, pour protester contre l'avis de l'avocat général qui soutient l'annulation des mises en examen des membres du sinistre CPA.

Elles déposeront 1100 nouveaux dossiers de victimes pour obliger la justice à juger toutes les responsabilités dans cette catastrophe sanitaire sans précédent.

Alors que jeudi 7 novembre, la Chambre criminelle de la Cour de cassation doit examiner le pourvoi déposé par les victimes de l'amiante de Condé-sur-Noireau contre l'arrêt de la chambre de l'instruction du 17 mai dernier annulant les mises en examen des membres du Comité permanent amiante (CPA) et de responsables administratifs, nous avons appris que l'avocat général demandait le rejet en bloc du pourvoi. Une position scandaleuse pour l'Andeva et la Fnath.

Si la Cour de cassation devait suivre cet avis de l'avocat général, ce serait un message clair envoyé à tous les empoisonneurs et à tous les lobbyistes qui agissent dans l'ombre pour faire pression sur les pouvoirs publics afin d'éviter des réglementations trop contraignantes sur les produits dangereux :

### Vous pouvez continuer, la justice fermera les yeux !!!

Cela signifierait qu'en France, la Justice accepte de poursuivre les chefs d'établissements où l'amiante était manipulée, mais pas les principaux responsables de la catastrophe sanitaire, ceux — industriels, administratifs, scientifiques - qui ont participé activement à cette grande opération de lobby industriel que fut le CPA, qui ont trompé l'opinion publique et retardé les mesures efficaces de prévention, avec comme seule motivation de permettre à une poignée d'industriels de pouvoir tirer profit le plus longtemps possible de ce matériau mortel.

#### Tous sont responsables mais intouchables.

Pour protester contre ce déni de justice, l'Andeva et la Fnath organisent un rassemblement demain, mercredi 6 novembre, à 14 heures, devant le pôle judiciaire de Santé publique, rue des Italiens à Paris (métro Opéra).

Une délégation de l'Andeva déposera plus de 1100 dossiers de victimes de la Normed (chantier navals de Dunkerque) et de la Sollac auprès des juges d'instruction en charge de ce dossier. Ils entendent ainsi demander aux magistrats de continuer d'instruire ces dossiers et d'instruire l'affaire bien au-delà des seuls plaignants, mais en considérant toutes les victimes et en recherchant toutes les responsabilités.

Au cours de ce rassemblement, les responsables des deux associations tiendront un point presse pour exposer les incohérences de la position de l'avocat général et de la chambre de l'instruction.